



Analyse
et prospective sociales

DONNÉES SOCIALES



Notice RGPD à destination des collectivités

Conformément à ce que prévoit le Code Général de la Fonction Publique, le CIG Grande Couronne met à disposition des collectivités territoriales et établissements publics de son territoire un portail numérique dédié au recueil des données sociales à des fins d'établissement du rapport social unique. Ce portail se nomme « Données sociales ».

La gestion de cette application ainsi que son utilisation entraînent plusieurs traitements de données à caractère personnel. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations relatives à ces traitements.

Explications du fonctionnement de « Données Sociales »

La présente explication est réalisée du point de vue du traitement des données. Pour obtenir des explications techniques, et notamment une aide à la saisie du RSU, nous vous invitons à consulter le guide utilisateur sur :

<https://donnees-sociales.fr/mode-demploi-2-2/>

Chaque collectivité doit saisir les données de ses agents sur les dates de la campagne de saisie du RSU. Pour ce faire, elle peut opter pour plusieurs moyens décrits dans le guide. Que la saisie soit réalisée de manière manuelle ou par import des données à partir d'un fichier (*DSN, N4DS, export SIRH*), à ce stade, les données sont nominatives, et seule la collectivité y a accès.

Lorsque la saisie est terminée et que la collectivité valide le RSU, les données sont consolidées et perdent leur caractère nominatif. Ainsi, lorsque le CIG Grande Couronne accède au RSU d'une collectivité à des fins de vérification, il n'accède pas à l'identité des agents, mais uniquement au reste des informations.

Cela ne signifie pas pour autant que ces données sont devenues anonymes. En effet, dans certains cas, et notamment pour les collectivités ayant un nombre limité d'agents, ou pour des situations particulières, il est possible de réidentifier les données.

Par exemple, si une collectivité n'a rempli le RSU que pour un seul agent, il sera possible, de réidentifier cette personne. De la même manière, il est fort probable que la plus grosse rémunération corresponde au poste du DGS : cette information n'est donc pas anonyme.

Il convient ici de rappeler que les agents du service du CIG Grande Couronne en charge de la mise à disposition de l'application respectent la confidentialité des données auxquelles ils pourraient avoir accès, et que l'objectif de la saisie et de la transmission des données est d'établir un bilan de la gestion des ressources humaines et de l'emploi territorial dans leur ressort.

Ainsi, la majeure partie des traitements de données personnelles est effectuée par chaque collectivité et le CIG Grande Couronne n'intervient que sur un périmètre très restreint.

Les traitements de données effectués par le CIG Grande Couronne

La création et la gestion des comptes utilisateurs

Pour que les collectivités puissent utiliser l'application « Données sociales », le CIG Grande Couronne doit créer un ou plusieurs compte utilisateur. Ainsi, il collecte et enregistre dans l'application une identité, une fonction et des coordonnées professionnelles afin de permettre à chaque utilisateur de se connecter et de saisir le RSU.

Par la suite, le CIG Grande Couronne assure également la gestion des comptes, en modifiant les données en cas de départ/changement d'un utilisateur et en effaçant les comptes restés inactifs depuis plus d'1 an.

Le support aux utilisateurs

En cas de dysfonctionnement, d'incident technique ou encore de difficulté de saisie, le CIG Grande Couronne peut intervenir à la demande d'un utilisateur pour lui apporter de l'aide.

Il peut s'agir d'un renouvellement de mot de passe en cas de perte ou d'oubli, ou même d'une aide à la saisie en cas de besoin.



Aucun échange de données ne doit être effectué par mail. Ces échanges ne doivent être réalisés qu'à la demande du CIG Grande Couronne après transmission d'un lien sécurisé de dépôt des documents (*pas d'envoi de DSN par mail*).

L'hébergement et la sauvegarde des données

Même si le CIG Grande Couronne n'accède pas aux données des agents lors de la saisie, il en permet l'hébergement, ce qui constitue également un traitement de données personnelles. Pour ce faire, et afin de garantir un niveau de sécurité et de disponibilité optimale des données, le CIG Grande Couronne recourt à un CEGEDIM, un prestataire français certifié Hébergeur de Données de Santé (HDS), qui procède également à plusieurs sauvegardes des données.

Import des données sociales pour le RSU

Les données sont également exploitées à l'issue de la validation du RSU pour une autre finalité : établir des statistiques à grande échelle à partir de différents indicateurs RH dans la fonction publique territoriale. Pour ce faire, les données consolidées de chaque collectivité sont agrégées dans un logiciel d'exploitation et de visualisation de la donnée appelé QLIK.

Il ne s'agit plus de traitement de données personnelles au sens du RGPD car il n'est plus possible de réidentifier les personnes concernées : en effet, les données sont uniquement des données quantitatives réparties en sous-groupe sans croisement de données par type de poste.

Par ailleurs, le logiciel est paramétré afin de respecter le secret des statistiques, de sorte que lorsque l'exploitation que l'on souhaite réaliser ne porte que sur un nombre limité de poste (*ce qui pourrait permettre de réidentifier de manière indirecte un agent par croisement de données*), le visuel ne se crée pas.

Le fondement de ces traitements de données

Le CIG Grande Couronne réalise l'ensemble de ces traitements de données sur la base de la mission d'intérêt public dont il est investi par le code général de la fonction publique.

Les données concernées

Traitement	Données traitées par type de personne concernée
La création et la gestion des comptes utilisateurs	Utilisateurs de la solution : identité, coordonnées professionnelles, données relatives à la vie professionnelle (fonction) et données de connexion
Le support aux utilisateurs	Dépend des données transmises par l'utilisateur
L'hébergement des données	Ensemble des données saisies dans la solution, dont des données nominatives entre le début de la saisie et la clôture des données. Le détail des données est énuméré à l'article 1 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020

Les durées de conservation

Les données des utilisateurs de la solution sont conservées tant qu'elles sont valides. Elles sont effacées dès que le CIG Grande Couronne est informé du changement d'utilisateur. Elles peuvent également être modifiées directement par les utilisateurs.

Les données transmises par un utilisateur lors d'une demande d'assistance sont effacées dès que la demande a été traitée.

Les données saisies dans la solution sont conservées de leur saisie à la validation du RSU par la collectivité. À l'issue, une partie des données (*les données d'identité, celles relatives aux métiers et celles relatives au handicap*) est conservée jusqu'à la clôture de la prochaine campagne afin de permettre aux utilisateurs de ne pas repartir de zéro lors de la prochaine campagne. Lors de la clôture de la campagne suivante, ces données sont automatiquement effacées. Ainsi, la conservation maximale est d'1 an, et elles sont accessibles uniquement par la collectivité.

Les destinataires des données

Seule la collectivité accède à l'ensemble des données qu'elle saisit. Le CIG Grande Couronne accède aux données des utilisateurs de la solution et, une fois le RSU validé, aux données sous forme consolidée. Il accède aussi aux données qu'un utilisateur lui transmet en cas de demande d'assistance.

Les mesures de sécurité

L'accès à l'application est limité aux utilisateurs ayant un identifiant et un mot de passe robuste. Lors de la première connexion d'un utilisateur, le CIG Grande Couronne lui transmet un mot de passe temporaire qu'il doit immédiatement changer. À compter de ce changement, le CIG Grande Couronne ne dispose plus des mots de passe des utilisateurs. En cas d'oubli ou de renouvellement, c'est un lien « mot de passe oublié » qui est envoyé au mail renseigné dans l'application.

Chaque année, le CIG Grande Couronne sollicite les utilisateurs pour qu'ils modifient leur mot de passe.

Les comptes utilisateurs se bloquent à partir de trois essais infructueux.

L'hébergement et les sauvegardes sont gérés par un prestataire, CEGEDIM, avec lequel un marché public imposant de nombreuses mesures de sécurité techniques et organisationnelles a été conclu afin de garantir un niveau optimal de protection et de disponibilité des données.

Les droits et les modalités d'exercice

La réglementation en vigueur relative à la protection des données permet aux personnes dont les données sont traitées d'exercer plusieurs droits sur leurs données (droit d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition au traitement des données...).

Si la demande de droit vient d'un agent de la collectivité, elle doit être traitée par cette dernière.

Si la demande de droit vient d'un utilisateur de l'application, elle peut être exercée auprès du délégué à la protection des données du CIG Grande Couronne :

Par mail
rgpd@cigversailles.fr
Par courrier

CIG Grande Couronne – Délégué à la protection des données
15 rue Boileau, 78000 VERSAILLES

Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique,

Sur le RSU et « Données-sociales.fr »
rsu@cigversailles.fr

Sur le traitement des données
rgpd@cigversailles.fr

